

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 018-26

Objet : *RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif « clauses sociales »*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 018-26

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif « clauses sociales »**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, indique que Grand Chambéry mène une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion. Dès 2006, la Communauté d'agglomération a fait le choix d'assurer l'animation et le pilotage des clauses sociales pour son propre compte et celui d'autres maîtres d'ouvrage publics afin de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, et notamment les habitants des quartiers en politique de la ville.

Ce dispositif d'aide au retour et à l'accès à l'emploi durable est complémentaire aux politiques publiques de l'emploi. A cet effet, il propose un suivi des clauses sociales intégrées dans les marchés publics de Grand Chambéry et des bailleurs sociaux pour les opérations du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) uniquement.

Ce pilotage du dispositif (suivi, animation...) est assuré en interne par Grand Chambéry à travers un poste de chargé des clauses sociales.

Pour mettre en œuvre le dispositif des clauses sociales (pilotage, animation, gestion), Grand Chambéry sollicite une subvention auprès du Département de la Savoie, organisme gestionnaire du FSE+ au titre de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » et de l'objectif spécifique H (OSH) « Favoriser l'insertion et l'inclusion active ».

En 2026, le Département a lancé un nouvel appel à projets dans le cadre du FSE+ « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi ».

Il est donc proposé de déposer la candidature de Grand Chambéry pour la période 2026-2027.

Le coût du dispositif des clauses sociales comprend uniquement des frais de fonctionnement : dépenses de personnel pour un équivalent temps plein essentiellement et dépenses indirectes (supports de communication...) pour un montant total de 132 281 €.

Le FSE+ est ainsi sollicité pour un financement estimé à 52 912 € pour la période 2026-2027. L'autofinancement de Grand Chambéry représenterait donc 79 369 €.

Vu le programme national du FSE+ en vigueur,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 16 janvier 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le dépôt par Grand Chambéry d'une réponse à l'appel à projet dans le cadre du FSE+ « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi » pour 2026-2027 et de solliciter du Département de la Savoie une subvention d'un montant estimé à 52 913 €,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à procéder, le cas échéant, à une demande de FSE+ complémentaire dans le respect du cadrage budgétaire de Grand Chambéry,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a smaller 'R'.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

018-26

Objet de l'acte :	RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif « clauses sociales »
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35394H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35394H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026